

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020400: carrières de gres et de quartzite de tout le territoire du royaume, à l'exception des carrières de quartzite de la province du brabant wallon

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 17/03/2014)

Voir les Sous-secteurs 1020401 et 1020402. Le document concernant le champ de compétence est consultable [ici](#).